

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 JUIN 2021

Délibération n°3 Compte de gestion 2020

Avant le 1^{er} juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier municipal établit un compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes). Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Le compte de gestion comporte :

- une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de l'établissement).
- le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de l'établissement local.

Le compte de gestion doit être soumis au vote du Conseil d'administration qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion). Ce premier examen est suivi d'un second contrôle effectué par le juge des comptes. La reddition annuelle des comptes est une charge de fonction et une obligation d'ordre public.

Le Conseil d'administration statue sur :

- l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 ;
- sur l'exécution du budget 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu la délibération du 6 mars 2020 du Conseil d'administration relative à l'approbation du budget prévisionnel 2020 ;

Vu la délibération du 17 juin 2020 du Conseil d'administration relative à l'approbation du budget supplémentaire 2020 ;

Considérant que le compte de gestion dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures portées sur le compte administratif 2020 :

DÉPENSES SECTION DE FONCTIONNEMENT 2020 :

Réalisation de l'exercice : 1 794 474,61 €
+ report de l'exercice 2019 : 0 €

TOTAL RÉSULTAT DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 1 794 474,61€

Les charges de personnel représentent 1 463 574,53€ au réalisé 2020 soit 81.56% des dépenses de l'ESAA.

Il est à noter que les crédits affectés lors du BS 2020 n'ont pas été consommés compte-tenu de l'état d'urgence sanitaire décrété en mars 2020.

L'ESAA a soutenu ses artistes et ses intervenants en mettant en place des actions à distance et en finançant les honoraires des intervenants des ateliers d'éducation artistique et culturelle.

Des dépenses structurelles non prévues ont dû par ailleurs être faites en 2020 sans aides gouvernementales pour mettre en place le protocole sanitaire interne ; acquisition de masques pour les étudiants et le personnel, achat de bornes pour le gel hydroalcoolique, achat de gel et de produits de nettoyage, renforcement du passage de la société de nettoyage, etc.

La Ville d'Avignon met à disposition de l'EPCC les locaux de Champfleury pour une surface de 1 098 m2 soit une valorisation financière de 91 134€.

Le syndicat mixte Saint Marthe met à disposition les locaux de Baigne-Pieds pour une surface de 2 500 m2 (valorisation en cours d'estimation).

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2020 :

Réalisation de l'exercice : 1 768 287,35€
+ reprise de l'excédent 2019 : 397 797,17 €

TOTAL RÉSULTAT DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 2 166 084 .52 €

Il est noté une baisse de produits hors subventions de 57 490,65€ explicité en grande partie par l'absence de facturation des ateliers de pratique amateurs pour le début du cycle 2020. Les ateliers ont en effet été fermés dès le mois d'octobre dans le cadre des mesures gouvernementales liées à l'état d'urgence sanitaire national.

RÉSULTAT SECTION DE FONCTIONNEMENT recettes – dépenses = 371 609.91€ (excédent)

Ce résultat est explicité par la reprise d'excédent de l'année N-1 et traduit la bonne santé financière de l'ESAA malgré une baisse de recettes liées au contexte pandémique (pas d'ateliers libres pour 2020).

POUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2020 :

Réalisation de l'exercice : 22 887,09 €
+ report de l'exercice 2019 : 0€

TOTAL RÉSULTAT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (c) : 22 887,09€

RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2020 :

Réalisation de l'exercice : 76 358,35€
+ report de l'exercice 2019 : 101 492,09€ (excédent)

TOTAL RÉSULTAT DES RECETTES D'INVESTISSEMENT (d) : 177 850,44€

RÉSULTAT SECTION D'INVESTISSEMENT recettes– dépenses = 154 963.35€ (excédent)

Ce résultat est explicité par l'affectation des résultats passés et par u dépenses d'investissement au sein de l'ESAA.

Le Conseil d'Administration, en date du 28 juin 2021 après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le compte de gestion de l'exercice 2020 dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.

Vote	
Nombre de participants	14
Nombre de votants	11
Pour	0
Contre	0
Abstention	0

Le Président du Conseil d'Administration
Damien MALINAS

